



## **Conseil d'administration de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes**

---

### **Deuxième session ordinaire de 2013**

Du 16 au 18 septembre 2013

Point 3 de l'ordre du jour provisoire

### **Questions financières, budgétaires et administratives**

#### **Réponse de la Direction consécutive au rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, relatif aux estimations du budget intégré d'ONU Femmes pour 2014-2015**

1. L'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU Femmes) remercie le Président ainsi que les membres du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires de leurs précieux commentaires et avis concernant les estimations du budget intégré d'ONU Femmes pour 2014-2015 (UNW/2013/7). Les commentaires et recommandations du Comité consultatif (UNW/2013/8) ont été bien reçus et appréciés. Dans les paragraphes suivants, ONU Femmes souhaite exprimer, lorsque cela est nécessaire, la réponse apportée par sa Direction à certains commentaires et recommandations formulés par le Comité consultatif.

2. ONU Femmes apprécie au plus haut point le fait que le Comité consultatif n'ait émis aucune objection à propos des estimations de son budget intégré pour 2014-2015, ainsi que de sa recommandation auprès du Conseil d'administration pour l'approbation d'une ouverture de crédits d'un montant (brut) de 174,9 millions de dollars, avec notamment une allocation de 20 millions de dollars au recouvrement des coûts d'autres ressources. De même, ONU Femmes apprécie grandement la recommandation du Comité au Conseil d'administration à l'effet qu'ONU Femmes soit autorisé à affecter un montant de 2 millions de dollars à l'amélioration continue de son initiative axée sur l'efficacité et l'efficience organisationnelles.

3. ONU Femmes conserve un exercice budgétaire calculé sur deux années pour 2014-2015, afin de rester aligné sur la période d'exercice du budget ordinaire et de permettre des projections plus précises sur la période pour laquelle les ressources sont demandées. Cependant, vu qu'ONU Femmes envisage de s'aligner sur les périodes d'exercice budgétaire du PNUD, de

l'UNICEF et du FNUAP établies sur quatre années, l'Entité prend bonne note de la recommandation du Comité consultatif à l'effet qu'elle tienne compte des éventuelles difficultés qu'elle pourrait rencontrer dans l'estimation des besoins en ressources ainsi que des revenus projetés sur une période de quatre ans. Elle prend également note de l'importance de l'intégration d'un contrôle régulier par les organes législatifs du budget ordinaire sur quatre ans, par le biais d'une évaluation à mi-parcours tous les deux ans. ONU Femmes fera en sorte, lors de la présentation de son budget sur quatre ans, de préparer une analyse détaillée et exhaustive des exigences nécessaires, et s'engage à effectuer une évaluation à mi-parcours tous les deux ans.

4. ONU Femmes prend note de la recommandation du Comité consultatif au Conseil d'administration à l'effet qu'il soit demandé à ONU Femmes d'approfondir l'analyse sollicitée dans le cadre de la résolution A/RES/65/259 et d'en présenter les résultats au Conseil d'administration lors de sa prochaine assemblée. Cette analyse fonctionnelle avait initialement été requise dans le cadre du processus de budget ordinaire et a fait l'objet de commentaires supplémentaires de la part du Comité consultatif dans son rapport sur le budget-programme 2014-2015. ONU Femmes apportera de plus amples précisions quant aux résultats de cette analyse fonctionnelle lors de la 5e session du Comité prévue dans le cadre des discussions relatives au budget ordinaire 2014-2015.

5. ONU Femmes apprécie et prend note de l'encouragement formulé par le Comité consultatif l'incitant à accroître ses efforts en matière de mobilisation des ressources afin d'atteindre les objectifs fixés pour la période 2014-2015. Comme indiqué dans sa proposition de budget intégré, ONU Femmes s'engage résolument à accroître ses recettes issues de ses ressources habituelles ainsi que d'autres sources. Pour parvenir à cet objectif, ONU Femmes intensifiera ses efforts axés sur la mobilisation des ressources conformément aux approches présentées au paragraphe 9 du rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires. ONU Femmes estime qu'il est tout à fait possible d'atteindre l'objectif de recettes totales de 690 millions de dollars au cours de la période 2014-2015, avec le concours des États membres et d'autres partenaires.

6. ONU Femmes prend note de la recommandation du Comité consultatif portant sur la séparation des revenus d'intérêts dans la présentation des futurs documents budgétaires. Comme indiqué pour 2014-15, ONU Femmes s'attend à recevoir un montant relativement peu élevé de l'ordre de 4 millions de dollars sous forme de revenus d'intérêts issus des ressources de base et annexes au cours de ces deux années. Toutefois, à l'avenir et à compter de l'exercice budgétaire 2016-2017, ONU Femmes présentera les revenus d'intérêts séparément dans sa proposition de budget intégré.

7. En conclusion, comme indiqué précédemment, ONU Femmes apprécie au plus haut point que le Comité consultatif recommande l'approbation de ses estimations de budget intégré pour 2014-2015.